

1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit: Additive P56

Code du produit: 29188-01

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation:

Seulement à usage industriel

Additif

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur:

BLASER SWISSLUBE, Inc.

31 Hatfield Lane

Goshen, NY 10924

USA

Phone: +1 (0) 845 294 32 00

Fax : +1 (0) 845 294 31 02

Mailto: mailboxusa@blaser.com

Service chargé des renseignements:

Département de la Sécurité des produits

E-mail: reach@blaser.com

Numéro d'appel d'urgence:

Pour des conseils sur les urgences: chimiques, versements, risques incendies, expositions: +1 866 928 0789 (Toll free).

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).

Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH Le produit ne répond pas aux critères qui conduit à un étiquetage.

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Autres dangers aucun

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3 Composition/information sur les ingrédients

Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

4 Premiers soins

Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Sans objet, car le concentré n'est pas volatil.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Indications destinées au médecin:

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponibles.

Nom du produit: Additive P56**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Non disponibles. (suite de la page 1)

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Non disponibles.**Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.**Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

Manipulation:**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

Température de stockage optimale entre 0°C et 40°C.

Température de stockage optimale entre 32°F et 104°F

Durée de stockage: Au minimum 36 mois en récipient fermé d'origine.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.**Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 3)

CAFR

Nom du produit: Additive P56

(suite de la page 2)

Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.**Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants de protection appropriés: Gants de Nitrile, épaisseur minimum de 0.3 mm, par exemple type Ultranitril 491.

Correspond aux normes DIN/EN 374-2 et 374-3.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection avec protect. latérale (monture de lunette) EN 166

(Canada: ANSI Z87.1 – 2010)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**9 Propriétés physiques et chimiques****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	incolore - jaune clair
Odeur:	Typique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C (68 °F): 7 (DIN 19268 / ASTM E70)**Changement d'état:**

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>250 °C (>482 °F) (DIN 51751 / ASTM D86)

Point d'éclair: 260 °C (500 °F) (ISO 2592 / ASTM D92)

Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable
Température d'inflammation:	>300 °C (>572 °F) (DIN 51794 / ASTM E659)

Température de décomposition: Non déterminé.**Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.**Limites d'explosion (@1013 mbar):**

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

Propriétés comburantes

Non applicable

Densité:

Densité relative	1.05 @ 68°F (20°C) (DIN 51757 / ASTM D1217)
Densité de vapeur:	Non applicable.
	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

soluble

(suite page 4)

CAFR

Nom du produit: Additive P56

(suite de la page 3)

Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Cinématique à 40 °C (104 °F):	220 mm ² /s (ISO 3104 / ASTM D445)
Autres informations:	Aucune Non disponibles.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun connues si utilisé comme dirigé.

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.

Conditions à éviter Non disponibles.

Matières incompatibles: Non disponibles.

Produits de décomposition dangereux:

(en cas d'incendie ou d'oxydation):

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'effet d'irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Aucun des composants sont notifiés dans les catégories 1, 2A ou 2B.

NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration)

Aucun des composants n'est compris.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

—CAFR

(suite page 5)

Nom du produit: Additive P56

(suite de la page 4)

12 Données écologiques**Toxicité****Toxicité aquatique:** Non disponibles.**Persistance et dégradabilité** Non disponibles.**Comportement dans les compartiments de l'environnement:****Potentiel de bioaccumulation** Non disponibles.**Mobilité dans le sol** Non disponibles.**Autres indications écologiques:****Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.**Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**Autres effets néfastes** Non disponibles.**13 Données sur l'élimination****Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Emballages non nettoyés:****Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**14 Informations relatives au transport****Numéro ONU****DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA** néant**DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA** néant**DOT, IMDG, IATA****Classe** néant**DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA** néant**Dangers pour l'environnement** Non applicable.**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.**Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.**IATA** IATA Dangerous Goods Regulation (DGR): latest edition**"Règlement type" de l'ONU:** néant**15 Informations sur la réglementation****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****TSCA (Toxic Substances Control Act):**

Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés de l'obligation de notification.

Liste canadienne des substances**Liste des substances domestiques (DSL) du Canada: (Des substances ne sont pas comprises)**

Tous les composants sont compris.

(suite page 6)

CAFR

Nom du produit: Additive P56

(suite de la page 5)

Liste des substances non-domestiques (NDSL) du Canada

Aucun des composants n'est compris.

Canadian Environmental Protection Act (CEPA), Schedule 1:

Aucun des composants n'est compris

National Pollutant Release Inventory (NPRI)

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales: pas d'autres règlements.**Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

RoHS:

Ce produit est conforme à la directive RoHS, que les matériaux RoHS réglementés sont absents ou leurs concentrations sont nettement inférieures aux seuils réglementaires.

BSE/TSE:

Matériaux et/ou des matériaux synthétiques modifiés qui sont d'origine animale provenant de Bovin, Ovine, Caprine, Féline, Cerfs, Élans et Vison, ne sont pas inclus dans ce produit.

Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits**Note de l'éditeur:**

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches des données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

Acronymes et abréviations:

RoHS: Restriction des substances dangereuses

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

CLP: Classification, Labeling and Packaging (European GHS)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic chemicals

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative chemicals

ATE: estimation de toxicité aiguë

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Un astérisque (*) dans la marge gauche signale une modification de la version précédente.